



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Metz, le – 2 FEV. 2018

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par Patricia DI LORETO

[patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

Tél. : 03 87 24 31 29

**Monsieur le Maire de la Commune de Dabo**  
**1 place de l'Eglise**  
**57850 DABO**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la mise en conformité des réseaux et du système d'assainissement de la commune de DABO – Secteur Village

**Réf :** DLP--Code : AT-L12 - n° 57-2017-00455

**P.J. :** Dossier, Fiche descriptive

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Mise en conformité des réseaux et du système d'assainissement de la commune de DABO – Secteur Village**

pour lequel un récépissé déclaration enregistré sous le n° 57-2017-00455 vous a été délivré en date du 22 décembre 2017, j'ai l'honneur de vous informer que, après étude de votre dossier complété le 12 janvier 2018, je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Je vous transmets sous ce pli un exemplaire du dossier de déclaration qui sera consultable dans votre Mairie.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

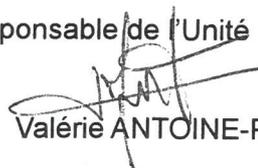
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage **en mairie pendant la durée d'un mois minimum**, du présent courrier et du récépissé ci-joint.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette **formalité obligatoire** en précisant les périodes d'affichage et le n° d'enregistrement, à adresser à la DDT - Délégation de Sarrebourg - Unité Police de l'Eau - ZAC des Terrasses de la Sarre - C.S 50257 - 57402 SARREBOURG Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

  
Valérie ANTOINE-POTIER

Copie à :

- SAFEGE – 7 rue Claude Chappe - 57070 METZ  
- AERM - Route de Lessy - 57160 ROZERIEULLES